****

**Ecole Municipale de Musique**

7 allée des noisetiers

95670 Marly-la-Ville

✆ 06 08 88 66 42
✉ ecolemusique@marlylaville.fr

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

**Règlement des études**

**Schéma synthétique des cursus proposés**

**Préambule**

Le présent règlement s’inspire du Schéma National d’Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture.
En concertation avec l’équipe pédagogique, il pourra faire l’objet de révisions annuelles, approuvées par le conseil municipal pour la rentrée suivante. Son évolution possible sera guidée par les axes suivants :

* Développer l’accessibilité au plus grand nombre et offrir une diversité de parcours possibles aux élèves.
* Assurer à la pratique collective une place prédominante et soutenir les pratiques amateurs.
* Encourager la diversité esthétique et l’interdisciplinarité. Développer la transversalité.
* Placer l’élève dans une démarche de projet artistique, personnel et/ou collectif.
* Veiller par tout moyen à favoriser sa prise d’autonomie.
* Lui permettre de développer sa capacité de spectateur/auditeur actif.
* Favoriser l’accès à la culture et promouvoir une éducation citoyenne dès le plus jeune âge.
* Soutenir toute démarche créative.

Ses dispositions devront être appliquées par l’ensemble de l’équipe enseignante de l’établissement, selon des variantes propres à chaque discipline.
Enfin, et parce qu’il constitue une modification profonde de la structuration historique de l’EMM, des dispositifs transitoires seront envisagés, tant par égard pour des élèves inscrits sur des cursus longs qui ne peuvent être trop rapidement modifiés que pour permettre à l’équipe de mettre en place certains dispositifs innovants.

**Dispositions générales**

Quelle que soit la discipline choisie, l’élève s’engage à :

* Participer aux concerts / spectacles préparés dans le cadre de ses cours, en pratique collective comme en soliste, tout comme aux répétitions générales. En cas d’absence prévisible de longue date, l’élève s’engage à en avertir l’administration et son professeur.
* Être assidu aux cours, prévenir en cas d’absence prévisible, justifier une absence imprévue.
* Adopter une attitude et un comportement respectueux des groupes dans lesquels il s’engage
dans le cadre de sa formation.
* Fournir un travail personnel régulier, quel que soit le parcours dans lequel il s’engage.
* Avertir l’administration dans les meilleurs délais en cas d’abandon total ou partiel des études.

D’autre part, nous recommandons vivement à nos élèves d’assister régulièrement à des concerts/spectacles professionnels ou amateurs, notamment à ceux proposés par la ville.

**Evaluations**
L’évaluation participe du principe même de la formation. Tout en donnant aux enseignants des indications précises sur les résultats de l’enseignement dispensé, permettant de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus, elle donne à l’élève les outils d’une prise de recul sur sa pratique, pour qu’il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d’autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

En formation musicale, l’évaluation des élèves s’effectuera par le biais d’une épreuve à la fin de chaque semestre. Les résultats seront transmis aux familles au moyen d’un bulletin semestriel et de fin d’année. Le passage dans l’année supérieure sera soumis aux résultats obtenus.

Une évaluation intra-cycle a lieu chaque année sous la forme d’une audition publique pour tous les élèves devant un jury composé d’un président de jury (en général, le responsable de l’EMM) et d’un jury extérieur à l’établissement. Elles peuvent être organisées en partenariat avec d’autres établissements d’enseignement artistique.
Afin de respecter le principe des cycles, les élèves seront évalués sur leurs compétences du moment et le choix des pièces est à la discrétion des professeurs.
A partir de la troisième année de premier cycle, chaque élève devra présenter deux pièces. Le « par cœur » est souhaitable.
Les appréciations délivrées aux évaluations intra-cycle peuvent être : « Très Bien », « Bien », « Assez Bien », « Passable », « Insuffisant »

En fin de cycle, une évaluation globale sous la forme d’une audition publique est organisée devant un jury composé d’un président de jury (le responsable de l’EMM) et d’un jury extérieur à l’établissement. Au terme de cette épreuve, le président de jury pourra :

* Valider la formation reçue en premier cycle et le passage en second cycle (attestation de fin de 1er Cycle).
* Proposer un renforcement des acquis et le maintien en premier cycle.
* Proposer une réorientation vers un autre parcours.

Les épreuves des passages des cycles peuvent être organisés en partenariat avec d’autres établissements d’enseignement artistique.
Chaque élève devra présenter deux pièces : une imposée, l’autre au choix. Le « par cœur » est souhaitable.

**Organisation des cursus**

**Initiation (2 parcours possibles)**

**Parcours “Initiation instrumentale »**
Il s’adresse aux enfants qui ont déjà fait le choix de l’instrument qu’ils souhaitent pratiquer.

**Objectifs**

* Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions).
* Faire connaissance avec l’établissement et l'ensemble de son offre.
* Se situer dans un contexte collectif.
* S'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, l’instrument) sans obligation de résultat technique immédiat.
* Se présenter en public.
* Commencer à construire ses perceptions, un vocabulaire musical ainsi qu’une première approche de l’instrument.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Enfants entrant en cours préparatoire ou âgés de 6 ans minimum.
* Cours hebdomadaire individuel de 20 mn,
* Cours hebdomadaire collectif de formation musicale complémentaire d’une heure.
* Durée du cycle : un an.
* Orientations possibles à l’issue de l’initiation / découverte : 1er cycle instrumental.
* Pas d’évaluation formelle, l’accès au cycle supérieur est soumis à l’avis de l’équipe enseignante.

L’accès à certaines classes peut être soumis à l’avis de l’enseignant (pour des questions de taille de l’enfant par exemple ou d’aptitudes physiques comme l’état de développement de la dentition pour certains instruments à vent, etc...).

**Parcours « découverte »**
Le parcours découverte instrumental est un dispositif qui consiste en ateliers de découverte des instruments par groupes de 2 ou 3 élèves.

Il s’adresse aux enfants qui hésitent sur le choix de l’instrument qu’ils souhaitent pratiquer.

**Objectifs**

* Découvrir différents instruments dans l’année.
* Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions).
* Faire connaissance avec l’établissement et l'ensemble de son offre.
* Se situer dans un contexte collectif.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Enfants entrant en cours préparatoire ou âgés de 6 ans minimum.
* Cours hebdomadaire collectif d’instrument d’une heure (groupe de 3 enfants) et un cours
collectif hebdomadaire (45’) de formation musicale.
* L’élève change d’atelier plusieurs fois dans l’année. Un changement de jour et d’horaire en fonction de l’atelier peut s’avérer nécessaire.
* Les instruments sont prêtés aux élèves le temps du cours mais ils ne les emportent pas chez eux.
* Durée du cycle : un an.
* Pas d’évaluation formelle, l’accès au 1er cycle est décidé après concertation entre l’équipe enseignante, l’élève et les parents.
* Orientations possibles à l’issue du cycle : 1er cycle instrumental.

**Les parcours diplômants**

**Premier cycle : apprentissages artistiques initiaux et fondamentaux (3 à 5 ans)**

**Objectifs**

* Développement de la motivation, de la curiosité et choix de la discipline instrumentale.
* Acquisition des premières bases de pratique et de culture.
* Développement de la méthodologie de l’apprentissage.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Elèves entrant en CE1 ou âgés de 7 ans minimum et élèves issus des classes de découverte ou d’initiation instrumentale.
* Cours hebdomadaire individuel de 30’ + cours hebdomadaire de formation musicale obligatoire (1h30).
* Pratique collective hebdomadaire de 30’ les deux premières années du cycle (Chorales FM) et une heure de pratique collective vocale ou instrumentale à partir de la 3e année (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l’établissement).
* Durée du cycle : de 3 à 5 ans (une année supplémentaire est possible sur avis de l’équipe pédagogique).
* Orientations possibles à l’issue du cycle : 2ème cycle instrumental, Parcours Ado/Adulte, Parcours personnalisé.

**Second cycle : apprentissages initiaux – consolidation et approfondissements (3 à 5 ans)**

La validation de la fin de second cycle sera sanctionnée par l’obtention du BFE (Brevet d’Etudes Musicales)

**Objectifs**

* Renforcement des savoir-faire instrumentaux.
* Elargissement du répertoire.
* Développement de la sensibilité musicale, des capacités de réflexion et d’analyse.
* Acquisition de l’autonomie dans le travail musical.
* Renforcement de la connaissance du langage.
* Développement de la culture artistique.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Validation du 1er cycle.
* Cours hebdomadaire individuel de 40’ + cours hebdomadaire de formation musicale obligatoire (1h30) sur deux années du cycle 2.
* Pratique hebdomadaire collective (1h minimum) vocale ou instrumentale (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l’établissement).
* Durée du cycle : de 3 à 5 ans (une année supplémentaire est possible sur avis de l’équipe pédagogique).
* Orientations possibles à l’issue du cycle : 3ème Cycle instrumental, Parcours Ados, Parcours Adulte, Parcours personnalisé de formation.

**Troisième cycle amateur : cycle de perfectionnement (2 à 3 ans)**

Ce cycle est destiné aux élèves ne désirant pas s’engager, a priori, dans un cursus musical professionnel,

La fin du 3e cycle est sanctionnée par l’obtention du CEM (Certificat d’Etudes Musicales).

**Objectifs**

* Apprentissage à la conduite autonome d’un projet artistique personnel.
* Apprentissage à l’intégration dans des pratiques musicales en amateur.
* Orientation vers une démarche de création personnelle.
* Approfondissement des compétences et des connaissances musicales afin de conserver une pratique musicale à l’âge adulte.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

Avoir obtenu le diplôme de fin de second cycle (BEM).

* Cours hebdomadaire individuel de 40’.
* Pratique hebdomadaire collective vocale ou instrumentale obligatoire (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l’établissement).
* Durée du cycle : 2 à 3 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l’équipe pédagogique).
* Orientations possibles à l’issue du cycle : Fin des études, poursuite d’études dans un établissement supérieur, formation complémentaire, parcours adulte, parcours personnalisé sous contrat.

**Les Parcours non diplômants et personnalisés**

**Parcours Ado /Adulte**

Ce parcours est destiné aux élèves plus âgés (à partir de 13 ans), débutants ou non débutants, ne disposant plus de suffisamment de temps pour suivre un cursus complet. Il s’adresse aux élèves à partir de la 4e (13 ans) et aux adultes.

Il s’articule sur deux cycles :

Ado/Adulte 1 (débutant)

Ado/Adulte 2 (initié)

**Cycle Adultes/Ados 1 (débutants)**

**Objectifs**

* Destiné aux élèves à partir de 13 ans et/ou en classe de 4e, débutants ou en reprise après une longue interruption.
* Parcours accessible dans la limite des places disponibles.
* Proposer aux adultes et aux ados une formation adaptée à leurs disponibilités et à leurs attentes.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Durée du cycle : 5 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l’équipe pédagogique).
* Cours instrumental hebdomadaire (30’).
* Cours de Formation Musicale (1h) facultatif (cours spécifique Ado/Adulte. Cycle sur 3 ans).
* Pratique collective vocale ou instrumentale vivement conseillée : chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l’établissement.
* Orientation possible en fin de cursus : Cycle Ado/Adulte 2, parcours personnalisé
sous contrat, fin des études.

**Cycle Ado/Adulte 2 (initié)**

**Objectifs**

* Renforcement des savoir-faire instrumentaux.
* Elargissement du répertoire.
* Acquisition de l’autonomie dans le travail musical.
* Renforcement de la connaissance du langage.
* Développement de la culture artistique.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Destiné aux élèves à partir de 13 ans ayant déjà des compétences avérées.
* Parcours accessible dans la limite des places disponibles.
* Durée du cycle : 5 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l’équipe pédagogique).
* Cours instrumental hebdomadaire (40’).
* Pratique collective vocale ou instrumentale vivement conseillée : chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l’établissement.
* Orientation possible en fin de cursus : parcours personnalisé sous contrat, fin des études.

**Evaluations**
Le cursus adulte n’est pas diplômant. Aucune évaluation formelle n’est donc imposée en dehors du contrôle continu, cependant une participation aux manifestations organisées par l’établissement (audition, concert d’élèves, etc...) est demandée.
Le retour dans un cycle diplômant, s’il est souhaité par l’élève, et l’admission en second ou troisième cycle instrumental se fera sur décision du directeur de l’établissement et s’appuiera sur une concertation avec les professeurs concernés.

**Le parcours personnalisé sous contrat**

**Objectif**

* Le parcours personnalisé sous contrat est destiné aux élèves désirant un enseignement spécifique non mentionné dans les propositions de l’école mais qu’une personne-ressource de l’équipe enseignante peut prendre en charge. Par exemple, pour un élève désirant étudier l’orchestration ou la réalisation de la basse-continue au clavier.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Elève majeur ou ayant validé sa fin de cycle 2 (BEM obtenu).
* Ce parcours fait l’objet d’une demande écrite présentant le projet pour lequel la formation est demandée. Après un entretien, le candidat se voit proposer une formation « sur mesure » répondant au cahier des charges co-construit avec le directeur de l’établissement et l’équipe pédagogique en charge de la formation.
* Le volume horaire (et donc la durée du contrat) dépend du projet.
* Une évaluation spécifique en fonction de critères définis lors de la rédaction du contrat interviendra à la fin de la période de formation afin de mesurer l’atteinte des objectifs.

**Parcours personnalisé/ Dispositif dit du « Maitre unique »**

Dans certaines situations et pour différentes raisons, il arrive que des élèves ne puissent pas suivre la totalité des cours. Un parcours personnalisé dit du maitre unique sera alors mis en place.

**Objectifs**

* Pas d’objectif.

**Modalités d’admission, durée et organisation du cycle**

* Public empêché, situation de handicap ou difficultés cognitives reconnues (Dys et autres…).
* Durée du cycle : Pas de limite.
* Contenus adaptés selon le profil des élèves.

**Evaluations**
Pas d’évaluation formalisée.